



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du deux avril deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Mmes Hélène SAISON et Jennifer DELTOMBE conseillères municipales, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Stéphanie DORLENCOURT et MM Willy SCHRAEN, Alain ZEGRE sont absents

Mme Dorianne DUBOCQUET est absente excusée

M Sylvain IKET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND et M. Michel BRAME donne procuration à M. le Maire

M. Vincent KERCKHOVE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du seize avril deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du seize avril deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

Délibération 24 06 27

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AMICALE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose,

La cotisation CNAS 2024 ainsi que l'assurance ont augmenté. Depuis plusieurs années, la subvention n'a pas évolué malgré l'augmentation de l'effectif communal, c'est pourquoi il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 250.00 € à l'Amicale du Personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire :

- A verser une subvention exceptionnelle de 250.00 € à l'Amicale du Personnel

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 3 JUIL. 2024